



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83595

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et techniques spatiales.

Texte de la réponse

La Commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et techniques spatiales, comme l'ensemble des commissions spécialisées de terminologies placées sous l'égide de la Direction générale de la langue française et aux langues de France (DGLFLF), a été supprimée et remplacée par un collège d'experts désignés par le Haut fonctionnaire chargé de la langue française et de la terminologie du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément au décret paru au Journal officiel le 27 mars 2015 qui révisé le dispositif d'enrichissement de la langue française. Le Centre national d'études spatiales (CNES) assure le secrétariat de ce collège. Comme la commission créée en 2001 dont il est l'héritier, le nouveau collège d'experts est chargé d'assurer la veille terminologique, c'est-à-dire d'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés. Le collège propose les termes et les expressions nécessaires, notamment équivalents des termes et des expressions étrangers, accompagnés de leur définition, à la Commission d'enrichissement de la langue française. Une fois publiés au Journal officiel, les termes deviennent d'un emploi obligatoire, à la place de termes et d'expressions correspondants en langue étrangère. Le nouveau collège d'experts veille de plus à leur harmonisation avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation, et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales (ESA) dont le français est langue officielle ou langue de travail. À ce titre il est un élément essentiel du soutien et de la promotion, à l'étranger, du savoir-faire français dans le domaine spatial. Le Collège d'expert se réunit une demi-douzaine de fois par an. Son fonctionnement n'induit aucune dépense pour le ministère.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83595

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4897

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1621